

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-1469/SG/CD (rendue exécutoire par arrêté n° 74-1469/SG/CD du 17 septembre 1974).

n° 74-1469/SG/CD

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
17 septembre 1974

Numéro JO
n° 19 du 10/10/1974

Date du numéro
10 octobre 1974

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 61/8° L, du 4 septembre 1974 de la Commission permanente de la Chambre des députés du Territoire français des Afars et des Issas, interprétant certaines dispositions du code général des impôts et de la délibération créant une zone franche portuaire à Djibouti, et instituant des dispositions transitoires.